



AUVERGNE THERMALE

Terre de santé

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 juin 2020



Dans le cadre des mesures annoncées pour la phase 2 du déconfinement et confirmées par la publication au JORF du décret n°2020-663 du 31 mai 2020, les établissements thermaux, dont les 11 de l'Auvergne Thermale, qui étaient fermés depuis le 16 mars sont autorisés à rouvrir à compter du 2 juin.

UNE RÉOUVERTURE PROGRESSIVE EN JUIN ET JUILLET

Dans les faits, compte tenu des délais de préparation des opérations de réouverture, **celle-ci n'interviendra pas avant la deuxième quinzaine de juin et s'étalera progressivement jusqu'en juillet**. En effet, les établissements devront préalablement se mettre à nouveau en état de fonctionnement, former les personnels à la gestion du risque Covid-19, commander leurs équipements de protection individuelle nécessaires, remettre en service les réseaux d'eau, préparer divers aménagements au sein des thermes et satisfaire aux exigences du contrôle sanitaire imposées par les Agences Régionales de Santé.

UN RÉFÉRENTIEL SANITAIRE RIGoureux

Cette réouverture n'a été possible que sur le fondement des préconisations d'un référentiel sanitaire complet,

CONTACT PRESSE

Stéphane HUIN - Directeur de la Communication et du Développement - Tél. : 04 73 34 72 83 - s.huin@borvo.com



élaboré par la profession, qui définit les mesures organisationnelles, médicales et techniques qui garantissent la sécurité des curistes et des personnels. Le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH) a reçu, jeudi 28 mai, la validation par la Direction Générale de la Santé (DGS) de ce guide sanitaire.

Pour rassurer les curistes sur leurs conditions d'accueil, ces derniers seront informés de ces mesures nouvelles, ainsi que des dispositifs mis en place sur le territoire par les autres acteurs de leur séjour.

la santé publique, et aussi de permettre aux curistes de ne pas davantage différer le traitement de leurs maladies chroniques". Le Président du GIE Auvergne Thermale Qualité, Didier Monssus considère également que "cette réouverture est une excellente chose. Les cures apportent un réel mieux-être à des personnes en souffrance. Elles permettent qu'ils consomment moins de médicaments".

Les acteurs économiques des stations (hébergeurs, commerçants, prestataires d'activité...) attendent aussi fortement cette réouverture, du fait des retombées importantes générées par le thermalisme.

DES STATIONS THERMALES QUI S'ADAPTENT

Du fait de ce contexte nouveau et inédit, les stations d'Auvergne Thermale s'adaptent en élargissant l'amplitude journalière des soins et en prolongeant la saison de plusieurs semaines pour la plupart.

Afin d'organiser au mieux la reprise de l'activité et d'accompagner les curistes dans la préparation de leur séjour, les équipes des Thermes sont fortement mobilisées actuellement.

Cette situation particulière a également favorisé des rapprochements. Pour le Dr Anne-Véronique Fourot, "les liens entre les médecins thermaux et les établissements thermaux ont été renforcés. Cette collaboration a permis une organisation optimale pour la réalisation des cures dans de bonnes conditions".

UNE RÉOUVERTURE ATTENDUE

Selon Thierry Dubois, Président du CNETH, syndicat professionnel des établissements thermaux : "La profession se réjouit de la réouverture des établissements thermaux après une fermeture de 3 mois. Il était temps que les thermes renouent avec leur rôle d'acteurs de

Thermauvergne

Née en 1985 du regroupement des Syndicats Intercommunaux Thermaux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, l'Association Thermauvergne réunit les stations thermales d'Auvergne, de Creuse et de Saône-et-Loire. Elle œuvre depuis bientôt 35 ans à la défense des intérêts des stations thermales régionales et effectue la promotion collective du thermalisme auvergnat sous la marque "Auvergne Thermale".

Plus d'information sur :
www.auvergne-thermale.com

